

Convocation du 18 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six septembre à vingt heures trente minutes, le conseil communal de la commune déléguée de TRUTTEMER LE GRAND, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri GALLIER, maire délégué.

Étaient présents :

GALLIER Pierre-Henri, LAVOLE Jean-Claude, FAUDET Jacques, DESPREAUX Benoit, LEPRINCE Hélène, LETELLIER Nadine, LOHAT Franck, MARIE Christelle, GIRARD Luc, MOREL PINSARD Sylvia, RAOULT Arnaud

Étaient absents excusés : PRUNIER Patrick, DROULLON Joël, VINCENT Bernard, HOUSTIN Chantal

Secrétaire de séance : LETELLIER Nadine

*- *Délibération au sujet de la rectification des virages de la RD 524*

*- *Avis sur le choix des candélabres du centre bourg*

*- *Organisation du repas des aînés*

*- *Journée du 10 novembre 2018*

*- *Résultat du concours des maisons fleuries*

*- *Questions diverses*

*- *Dates à retenir*

• **Délibération au sujet de la rectification des virages de la RD 524**

Aménagement foncier et travaux connexes dans le cadre de la rectification des virages de la RD524. Propriétés GORRE-GOUGEON

M. Le Maire-délégué informe le conseil communal, que suite à la rectification des virages de la RD 524 et dans le cadre de l'aménagement foncier et des travaux connexes, validé le 26 juin 2018 par le conseil Départemental, Madame GORRE Thérèse souhaite que son chemin privé situé au lieu-dit « Les Brousses » qui dessert sa parcelle ZI 39 devienne chemin rural de la commune déléguée de TRUTTEMER LE GRAND.

Après en avoir délibéré, le conseil communal de TRUTTEMER LE GRAND décide de ne pas accepter la proposition de Mme GORRE mais explique qu'il serait plus judicieux d'intégrer en chemin rural communal la parcelle ZI 40 d'une contenance de 110 m² dont Mme GORRE Thérèse est propriétaire. La parcelle ZI 42 d'une contenance de 145 m² dont M. GOUGEON Claude est propriétaire borde la parcelle ZI 43 de Messieurs VINCENT Jean-Pierre et Anthony et selon le cadastre ces derniers n'ont pas d'accès à leur parcelle ZI 43. Il serait souhaitable de profiter de l'aménagement foncier pour solutionner le problème. En effet, ces parcelles desservent plusieurs champs et une habitation de propriétaires différents. De ce fait, le cabinet QUARTA chargé de l'étude de cet aménagement foncier pourrait gérer et étudier la faisabilité de cette proposition.

Si ces personnes acceptent la proposition du conseil communal celui-ci:

- Donne tous pouvoirs à M. Le Maire-délégué, ou à son représentant, pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette proposition.
- Autorise M. Le Maire-délégué, ou son représentant à signer toutes pièces se référant à cette affaire.

Aménagement foncier et travaux connexes dans le cadre de la rectification des virages de la RD524

M. Le Maire-délégué informe le conseil communal, que suite à la rectification des virages de la RD 524 et dans le cadre de l'aménagement foncier et des travaux connexes, validé le 26 juin 2018 par le conseil Départemental, il propose :

- Du fait du déplacement du chemin rural du « Pignon Vert », l'abandon du chemin existant pour une remise en terre végétale avec création d'un nouveau chemin parallèle à la nouvelle route et ceci dans le but de favoriser l'exploitation des terres agricoles suite aux différents échanges de parcelles.

➤ De créer une aire de covoiturage au lieu-dit « Coquard » sur la parcelle ZK 97 dont les propriétaires sont M. et Mme LIBERT.

- De rétrocéder à la SAFER les chemins ruraux du « Pré de la Vallée » et du « Pré Sorel »
 - De rétrocéder, éventuellement, le chemin rural dit « des prés des Brousses » à la SAFER, si toutes les parcelles desservies par celui-ci sont cédées au même propriétaire
- Après en avoir délibéré, le conseil communal de TRUTTEMER LE GRAND:

- Donne tous pouvoirs à M. Le Maire-délégué, ou à son représentant, pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces propositions.
- Autorise M. Le Maire-délégué, ou son représentant à signer toutes pièces se référant à cette affaire.

Aménagement foncier et travaux connexes dans le cadre de la rectification des virages de la RD524. Création chemin de randonnée

M. Le Maire-délégué informe le conseil communal, que suite à la rectification des virages de la RD 524 et dans le cadre de l'aménagement foncier et des travaux connexes, validé le 26 juin 2018 par le conseil Départemental, il lui a été formulé une demande de création de chemin de randonnée, par M. et Mme FRANCOIS Maurice. Ces derniers souhaiteraient, si les parcelles ZD 23 et ZD 21 restent ou deviennent leur propriété qu'un chemin de randonnée longeant les talus soit créé, entre la voie communale n° 5 dite de Maine au Vert Vignon et le chemin rural n° 3 de Coquard à la Fosse Cosnuet. M. et Mme FRANCOIS céderaient le terrain. Resterait en charge pour la commune l'empierrement et l'entretien de ce chemin. Il est à noter que pour réaliser ce projet l'accord de M. et Mme LIBERT, propriétaire de la parcelle ZD 29 serait nécessaire.

Le conseil communal émet un avis favorable quant à l'examen de la création d'un chemin de randonnée. Cependant, nous pourrions demander, au cabinet QUARTA chargé de l'étude de cet aménagement foncier et des travaux connexes, d'examiner cette proposition afin de savoir si elle est réalisable ou non. En fonction du résultat et des éléments apportés par le cabinet QUARTA, le conseil communal se prononcera définitivement sur cette affaire lors d'une prochaine délibération.

- Donne tous pouvoirs à M. Le Maire-délégué, ou à son représentant, pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette proposition.
- Autorise M. Le Maire-délégué, ou son représentant à signer toutes pièces se référant à cette affaire.

- **Avis sur le choix des candélabres du centre bourg**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux du centre bourg (effacement des réseaux) sont désormais entérinés. Il faut désormais choisir le modèle et la couleur des mats qui accueilleront les luminaires.

A la majorité des membres présents, le choix se porte sur le modèle « Capucine Cinéa » et la couleur « lie de vin »

- **Organisation du repas des aînés**

Le repas se déroulera le 18 novembre prochain à la salle des fêtes de la commune.

Le menu sera le suivant :

- Apéritif et toasts
- Cœur de filet de merlu à l'oseille et garniture
- Sorbet
- Mignon de porc sauce forestière et légumes
- Salade et fromages
- Assiette gourmande
- Café et chocolat

Le pain sera fourni par le traiteur (Jacky PIERRE de TINCHEBRAY), le tout pour un coût de 24 € 25 par personne

La préparation de la salle se fera le 17 novembre de 10 h à 12 h par F. LOHAT, C. MARIE, S. MOREL PINSARD, A. RAOULT, PH. GALLIER, JC. LAVOLE, C. HOUSTIN.

Le service se fera par F. LOHAT, P. PRUNIER, L. GIRARD, S. MOREL PINSARD, C. HOUSTIN, A. RAOULT, N. LETELLIER,

Le rendez-vous est fixé à 12 heures.

- **Journée du 10 novembre 2018**

La cérémonie commémorative célébrant la fin de la première guerre mondiale débutera à 17 heures devant le monument aux morts.

Cette cérémonie sera un peu plus étoffée que les années précédentes du fait du 100^{ème} anniversaire.

Un arbre de la liberté sera planté aux alentours de l'église.

• **Résultat du concours des maisons fleuries et des plus beaux potagers**

Monsieur le Maire délégué fait part au Conseil Communal du résultat du concours des Maisons Fleuries et des Potagers 2018.

Le Conseil Communal décide d'accorder aux lauréats des bons d'achats de plantations à prendre au CAT « Le Bellaie » de MESNIL-CLINCHAMPS, avant le 30 juin 2019.

A savoir :

Maisons fleuries :

- 1^{er} : GASCOIN Daniel et Maryvonne (bon d'achat de 75 €)
- 2^{ème} : GOULET Martine (bon d'achat de 50 €)
- 3^{ème} : HERVIEU André et Jeannine (bon d'achat de 30 €)

Ont également participé (par ordre alphabétique) : BOULLEAUX Jean-Claude et Christiane, DURAND Julien, GEFFROY Gilles et Guendalina, HOUSTIN Rémy et Chantal, LECOMTE Rémy et Martine, MOGIS Daniel et Liliane, PREVEL Maurice et Régine, SICOT Thérèse, VINCENT Joël et Annick.

Un bon d'achat de 15 € sera offert à chacun de ces participants.

Potagers :

- 1^{er} : GASCOIN Daniel et Maryvonne (bon d'achat de 75 €)
- 2^{ème} : GEFFROY Gilles et Guendalina (bon d'achat de 50 €)
- 2^{ème} Ex-æquo : LECOMTE Rémy et Martine (bon d'achat de 50 €)

Ont également participé (par ordre alphabétique) : CAUVIN Anne-Marie, DURAND Julien, HOUSTIN Rémy et Chantal, LACHICHE Martine, MOGIS Daniel et Liliane, PREVEL Maurice et Régine, SICOT Thérèse et VINCENT Joël et Annick.

Un bon d'achat de 15 € sera offert à chacun de ces participants.

La remise des prix est fixée au 24 Octobre à 18 h 30 à la mairie

Un bouquet de fleurs d'une valeur de 20 € sera offert aux membres du jury (Mmes VAN RIJN, MOREL et DESMOTTES)

• **Questions diverses**

École : Nadine LETELLIER fait un point sur la rentrée. Les effectifs restent stables.

Toutes les entrées (site de Maisoncelles et de Truttemer) sont sécurisées. Une porte ouverte aura lieu le samedi 13 octobre 2018 de 10 h à 12 h afin de donner l'opportunité aux parents et administrés qui le souhaitent de visiter les classes élémentaires de CP et CE1 (Truttemer) qui ont été rénovées.

- **Commerce** : L'établissement de Mr et Mme LEGLEUHER fermera définitivement le 30 septembre prochain. Des repreneurs potentiels se sont présentés en mairie, cependant il faut attendre fin décembre (date de fin du bail de Mr et Mme LEGLEUHER) pour prendre une décision et faire un choix.

Un vol a eu lieu dans ce commerce, le préjudice ne semble pas être pris en charge par l'assurance. Suite à la demande de Mr LEGLEUHER, l'ensemble des conseillers communaux présents ne souhaite pas se substituer à l'organisme en question.

- **SEMIVIR** : Le projet avance (réhabilitation de l'ancien restaurant). Une infirmière s'y installera ainsi que le salon de coiffure de Mme DUCHEMIN. Dans l'attente de la fin des travaux l'infirmière sera basée à la mairie (début novembre). Deux logements PMR à l'étage (lève personne prévu) seront mis à disposition de la population pour location ainsi que la petite maison en pierre située sur la propriété.

- **Travaux ancien presbytère** : Ceux-ci devraient débuter fin Octobre. Les entreprises retenues sont des entreprises locales habituées à travailler sur Truttemer le Grand.

- **Frelons asiatiques** : Ces insectes, très dangereux, doivent être détruits, Il faut appeler le Chenil fourrière de Vire Normandie téléphone 0231679995. Un agent viendra constater la présence du nid. Les frais de destruction sont pris en charge de la façon suivante :

- **40 % par Vire Normandie**
- **40 % par la FREDON**
- **20 % reste à la charge du particulier**

Le conseil communal souhaiterait que l'ensemble des frais de destructions soient pris en charge par la collectivité que ce soit pour les frelons asiatiques ou les européens.

Séance close à 23 heures

Nadine LETELLIER